

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 25 avril 2024

Présents: MM

Arnaud GARSOU
Ismail KAYA, Christophe BERTHO, Florence WESTPHAL, Julie FERRARA, Christophe RENERY
Ann BOSSCHEM, Paul CASTRO, Etienne CLERMONT, Geneviève CLOES, Jérôme COCHART, Jean-Paul COLSON,
Frédéric DEBOUGNOUX, Charly DEDEE, Sabine DE KOKER, Serge ERNST, Anne Marie FORTEMPS, René GOREUX,
Laurent MEDERY, Françoise NOSSENT, Caroline PETIT, Cécile SLECHTEN-ANDRE, Nicolas WEBER
Marie GREFFE
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président
Echevins

Conseillers
Présidente du CPAS
Directrice générale

8^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**
N° 1 – 2024.

LE CONSEIL, réuni en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures (ci-après dénommé CDLD), notamment les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le Règlement Général de la Comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du CDLD ;

Vu la première modification du budget ordinaire 2024 de la Commune telle qu'elle est proposée par le Collège communal et comportant les résultats ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	20.452.206,96 €	20.381.122,43 €	71.084,53 €
Augmentation des crédits	2.139.449,76 €	1.727.868,12 €	411.581,64 €
Diminution des crédits	- 592.669,35 €	- 110.003,18 €	- 482.666,17 €
Nouveau résultat	21.998.987,37 €	21.998.987,37 €	0,00 €

Vu la première modification du budget extraordinaire 2024 de la Commune telle qu'elle est proposée par le Collège communal et comportant les résultats ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	5.680.559,69 €	5.680.559,69 €	0,00 €
Augmentation des crédits	4.840.061,00 €	4.840.061,00 €	0,00 €
Diminution des crédits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Nouveau résultat	10.520.620,69 €	10.520.620,69 €	0,00 €

Vu le rapport favorable des membres de la Commission financière prévue par l'article 12 du Règlement général sur la Comptabilité communale ;

Vu la demande d'avis de légalité faite à la Directrice financière en date du 12 avril 2024 ;

Délibération du Conseil communal

en date du 25 avril 2024

Suite n° 1 – 8^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 1 – 2024.**

Vu l'avis favorable rendu par la Directrice financière en date du 15 avril 2024 et joint en annexe ;

Vu la concertation du Comité de Direction du 16 avril 2024 ;

Considérant que les prévisions pluriannuelles ont bien été transmises à la tutelle via l'application eComptes ;

Considérant que la circulaire du 20 juillet 2023, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2024, précise qu'« à partir de 2024, le choix est donné à la commune soit de se maintenir dans le schéma de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières » ;

Considérant que le choix opéré pour le budget initial 2024 était celui de conserver la mécanique de la balise d'emprunt ; que ce choix est conservé aux présentes modifications budgétaires ;

Après que le Bourgmestre ou les échevins concernés aient répondu aux questions posées par les conseillers communaux ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : par quinze voix pour et sept voix contre (COCHART J., COUNEN N., DEDEE C., ERNST S., PETIT C., SLECHTEN-ANDRE C. et WEBER N.), d'arrêter comme suit, la modification budgétaire ordinaire n° 1 de l'exercice 2024 :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	20.452.206,96 €	20.381.122,43 €	71.084,53 €
Augmentation des crédits	2.139.449,76 €	1.727.868,12 €	411.581,64 €
Diminution des crédits	- 592.669,35 €	- 110.003,18 €	- 482.666,17 €
Nouveau résultat	21.998.987,37 €	21.998.987,37 €	0,00 €

	Service ordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	20.182.456,75 €
Dépenses totales exercice proprement dit	20.182.456,75 €
Boni exercice proprement dit	0,00 €
Recettes exercices antérieurs	1.816.530,62 €
Dépenses exercices antérieurs	1.049.299,86 €
Prélèvements en recettes	0,00 €
Prélèvements en dépenses	767.230,76 €
Recettes globales	21.998.987,37 €
Dépenses globales	21.998.987,37 €
Boni global	0,00 €

Délibération du Conseil communal
en date du 25 avril 2024

Suite n° 2 – 8^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 1 – 2024.**

Article 2 : par quinze voix pour et sept abstentions (COCHART J., COUNEN N., DEDEE C., ERNST S., PETIT C., SLECHTEN-ANDRE C. et WEBER N.), d'arrêter comme suit, la modification budgétaire extraordinaire n° 1 de l'exercice 2024 :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	5.680.559,69 €	5.680.559,69 €	0,00 €
Augmentation des crédits	4.840.061,00 €	4.840.061,00 €	0,00 €
Diminution des crédits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Nouveau résultat	10.520.620,69 €	10.520.620,69 €	0,00 €

	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	7.340.767,28 €
Dépenses totales exercice proprement dit	6.742.788,02 €
Boni exercice proprement dit	597.979,26 €
Recettes exercices antérieurs	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	1.264.284,37 €
Prélèvements en recettes	3.179.853,41 €
Prélèvements en dépenses	2.513.548,30 €
Recettes globales	10.520.620,69 €
Dépenses globales	10.520.620,69 €
Boni / Mali global	0,00 €

Montants des dotations issus du budget des entités consolidées :

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	1.849.100,19 €	21 décembre 2023
Fabriques d'église		
Barchon	5.739,24 €	31 août 2023
Blegny	0,00 €	Pas de décision dans le délai requis donc l'acte est exécutoire.
Housse	10.901,14 €	31 août 2023
Mortier	0,00 €	28 septembre 2023
Saint-Remy	11.090,00 €	31 août 2023
Saive	0,00 €	Pas de décision dans le délai requis donc l'acte est exécutoire.
Zone de police	1.395.678,75 €	2 février 2024
Zone de secours	564.324,41 €	30 janvier 2024

Délibération du Conseil communal
en date du 25 avril 2024

Suite n° 3 – 8^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE N° 1 – 2024.**

Article 3 : les règles de publicité des présentes modifications budgétaires seront appliquées conformément à l'article L1313-1 du CDLD.

Article 4 : conformément à l'article L1122-23, §2 du CDLD, les présentes modifications budgétaires seront communiquées aux organisations syndicales représentatives. Sur demande desdites organisations syndicales, une séance d'information présentant et expliquant les présentes modifications budgétaires sera organisée.

Article 5 : conformément à l'article L3131-1, §1^{er}, 1° du CDLD, la présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon dans le cadre de l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

PAR LE CONSEIL,



Pour extrait conforme,

Le Président,
(s) Arnaud GARSOU

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

AVIS DE PUBLICATION

En vertu de l'article 1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal de Blegny informe la population que **les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2024** ont été votées par le Conseil communal en séance publique du 25 avril 2024.

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette décision et ses annexes sont déposés à l'examen du public au secrétariat rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY. Le texte de cette décision est également affiché aux valves communales extérieures ainsi que sur le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le **26 AVR. 2024**

PAR LE COLLEGE

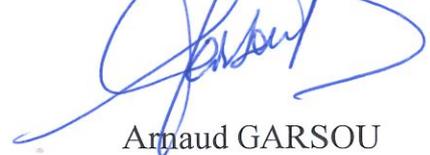
La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Arnaud GARSOU